

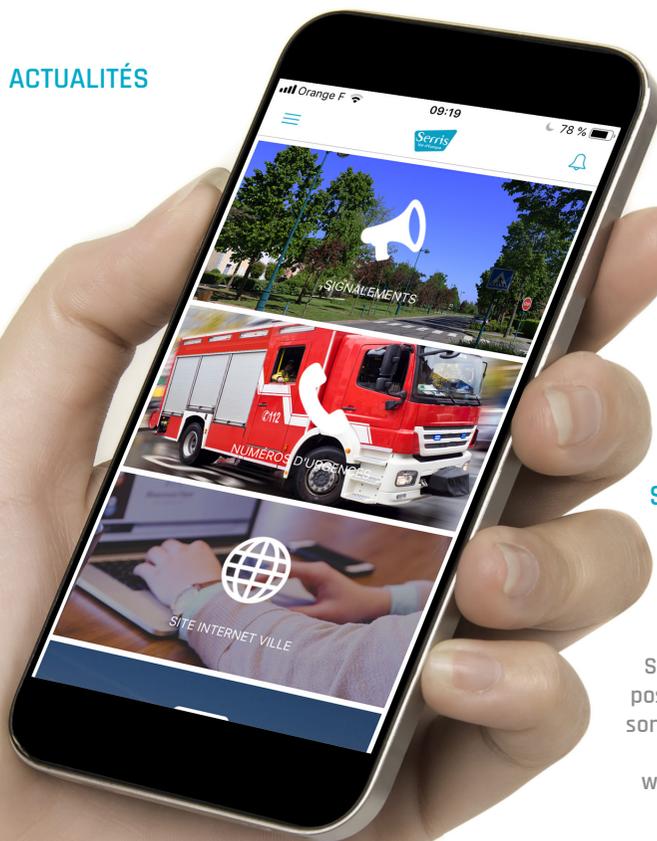
NOTICE

L'application de signalement

ACTUALITÉS

Application gratuite disponible sur Google play ou l'App Store

AGENDA



Navigation simple et ergonomique

SIGNALEMENTS

Signalement possible depuis son smartphone ou depuis www.serris.fr

SITE INTERNET

NUMÉROS D'URGENCE

CETTE APPLICATION PERMET :

De rester informé

Accès en direct aux actualités de la ville, à l'agenda des principaux événements, consultation du site de la ville www.serris.fr.

D'agir : à ce jour huit catégories de signalements

- Animaux-insectes-nuisibles ;
- Propreté ;
- Tranquillité publique ;
- Chariots ;
- Voirie ;
- Dégradation vandalisme ;
- Espaces verts ;
- Éclairage Public.

EN CLIQUANT SUR UNE DES HUIT CATÉGORIES :

- Vous pouvez prendre une photo immédiatement.
- Vous êtes automatiquement géolocalisé : pas la peine d'écrire l'adresse du lieu de désordre.
- Vous pouvez préciser le motif de votre signalement puis valider l'envoi de la requête.
- Les Services Techniques ou la Police Municipale sont informés par mail.
- Sept jours sur 7, de 8 h 00 à 18 h 00, les Services Techniques peuvent intervenir immédiatement ou sous trois heures pour nettoyer, enlever, mettre en sécurité si nécessaire ou appeler une entreprise spécialisée qui interviendra au plus tard dans les 72 heures. Vous pouvez aussi être informé des plannings d'intervention des prestataires.

VOUS ÊTES INFORMÉ PAR MAIL :

- De la prise en compte de votre signalement.
- Que le désordre constaté est traité.
- Vous recevez une réponse personnalisée.

INTERVENTION OU MISE EN SÉCURITÉ IMMÉDIATE OU AU PLUS TARD,
SOUS 3 HEURES PAR LES SERVICES TECHNIQUES (7J/7 DE 8 H 00 À 18 H 00)
OU LA POLICE MUNICIPALE (DU LUNDI AU SAMEDI, DE 8 H 00 À 21 H 00 OU 23 H 00).
EN CAS D'INTERVENTION D'ENTREPRISES EXTERNE, LE DÉLAI PEUT COURIR JUSQU'À 72 HEURES.

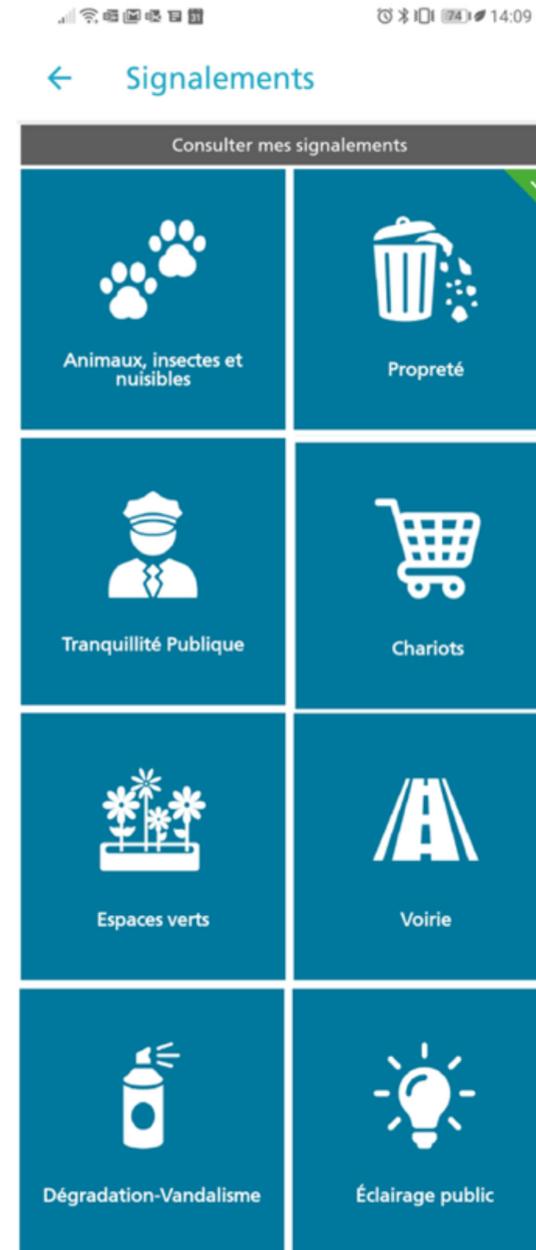
Exemples de signalements possibles

Animaux errants
Animaux morts
Nids de guêpes,
de frelons
Rats, souris

Stationnements gênants
Altercations verbales
sur lieu public
Problèmes de voisinage
Nuisances sonores
Attroupements inhabituels
Comportement suspect

Arbres dangereux
Branches cassées
Racines sur trottoirs
Tailles de haies
Jeux enfants et parcours sportifs
Tonte, désherbage
Arbres
Tas de feuilles mortes

Pannes portails ou dégradations
involontaires (cimetière, parcs)
Tags
Bancs cassés
Barrières cassées



Dépôts sauvages sur trottoir
Encombrants
Points d'apport volontaires
(borne à vêtements, verres etc.)
Déjections canines
Mégots, corbeilles
Sacs de déjections canines

Caddies
sur voie publique,
hors zone commerciale.

Nids-de-poule
Potelets, croix de Saint André
(mobiliers urbains) percutés
Dos d'âne, coussin berlinois
Salage des voiries et trottoirs
Fuites d'eau, de gaz
Nettoyage suite à un accident
Miroirs de voirie et de circulation déréglés
Vitres brisées sur un arrêt de bus
Affaissements voirie, avaloir et bouche
d'égout

Éclairage public et signalisation tricolore
Dégradations ou vandalisme
(armoires Numéricâble, Orange, EDF, etc.)
Candélabres ne fonctionnant pas

> Compatible IOS
et Android

> Navigation
simple et
ergonomique

> Application
gratuite
disponible sur
Google play
ou l'**App Store**

> Signalement
possible depuis
son smartphone
ou depuis
www.serris.fr



Serris
Val d'Europe

Ville de Serris

🏠 Hôtel de Ville de Serris

2 place Antoine Mauny - 77700 Serris

☎ 0160 43 52 00 - @ contact@serris.fr

🌐 www.serris.fr - [f Ville.de.Serris](https://www.facebook.com/Ville.de.Serris)